

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 AVRIL 2011**

- 024/2011 : "transformation et création de postes (départ d'un agent aux affaires scolaires)"

TRANSFORMATION ET CREATION DE POSTES

M. BOURGEOIS présente le dossier.

Un Adjoint Administratif de 1^{ère} classe a quitté la collectivité le 14 mars 2011. Cet agent exerçait les missions d'assistant au responsable ressources humaines. Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement.

Une candidature a été reçue, présentée par un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, dont les compétences correspondent à l'exigence du service. Dès lors, il est envisagé le recrutement de cet agent au 16 mai 2011, sur un poste à temps complet. Au préalable, il convient de transformer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet à effet au 1^{er} mai 2011.

Un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, responsable des affaires scolaires de la commune, quittera la collectivité au 1^{er} juillet 2011. Cet agent, à temps partiel de 80%, exerce également les missions d'agent d'accueil à l'état civil et en parallèle, des tâches administratives sur le secteur monétique (par le biais d'une mise à disposition partielle avec la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde).

Une candidature a été présentée par un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe, dont les compétences correspondent à l'exigence du service. Dès lors, il est envisagé le recrutement de cet agent au 1^{er} mai 2011.

Afin de procéder au mieux à la transmission du poste, il est envisagé de recruter un adjoint administratif de 1^{ère} classe, au 1^{er} mai 2011. Au préalable, il convient de

- créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (à raison de 30h /semaine) à effet au 1^{er} mai 2011

- supprimer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à effet au 1^{er} juillet 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

M GAUTRELET remarque que l'on remplace un agent de 1^{ère} classe par un agent de 2^{ème} classe.

M BOURGEOIS précise que le recrutement d'un agent se base sur ses compétences et non sur son grade.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE :

- la transformation d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe en un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet à effet au 1^{er} mai 2011.
- La création un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (à raison de 30h /semaine) à effet au 1^{er} mai 2011
- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe à effet au 1^{er} juillet 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20
